

Séminaire du 6 juin 2018

L'emploi dans le secteur de la Jeunesse et de l'Education permanente

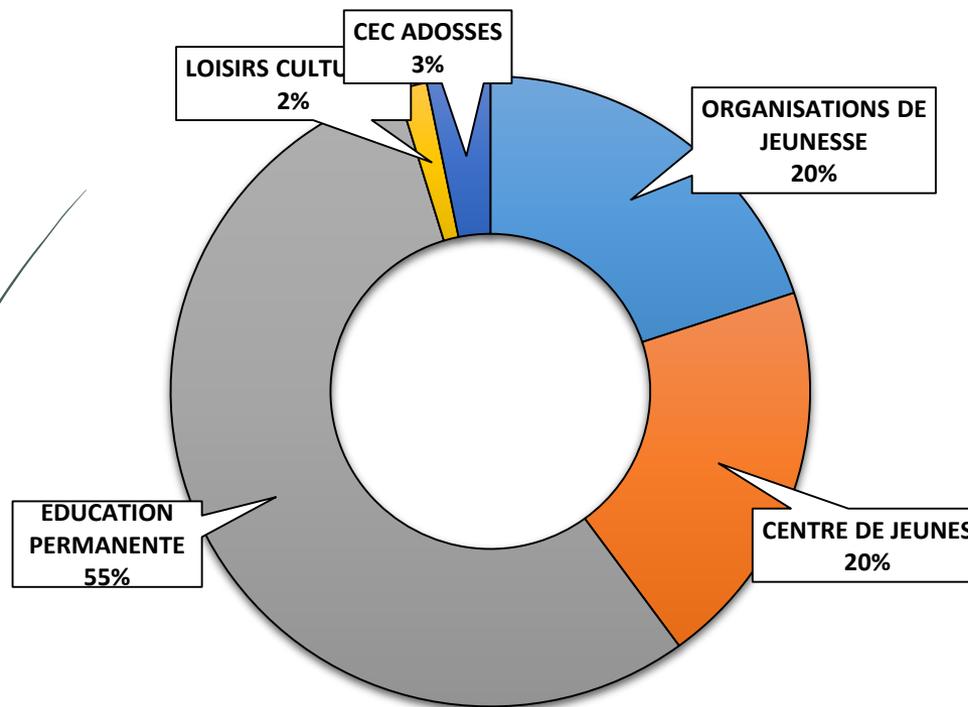


Quelques mots sur les secteurs Education permanente et Jeunesse

- ▶ Au sein de l'AG Culture, le SGEPJ gère les secteurs de l'Education permanente et de la Jeunesse dont les finalités sont orientées vers la participation culturelle, la citoyenneté critique et la démocratie culturelle.
- ▶ **Nombre d'associations concernées (2016) :**
 - 276 associations d'éducation permanente
 - 178 associations de loisirs culturels
 - 99 organisations de jeunesse
 - 208 centres de jeunes
- ▶ En 2016, des 744 opérateurs socioculturels bénéficiant de subventions à l'emploi, 34% sont des opérateurs d'éducation permanente et 36% sont des opérateurs de Jeunesse (organisations de jeunesse et centres de jeunes).
- ▶ Toujours en 2016, 40% des 6.000 emplois ETP cadastrés et subventionnés relèvent du secteur de l'éducation permanente et 29% du secteur de la Jeunesse.

Le volume de l'emploi dans les secteurs de l'Education permanente et de la Jeunesse

Pourcentage d'ETP culturels par secteur

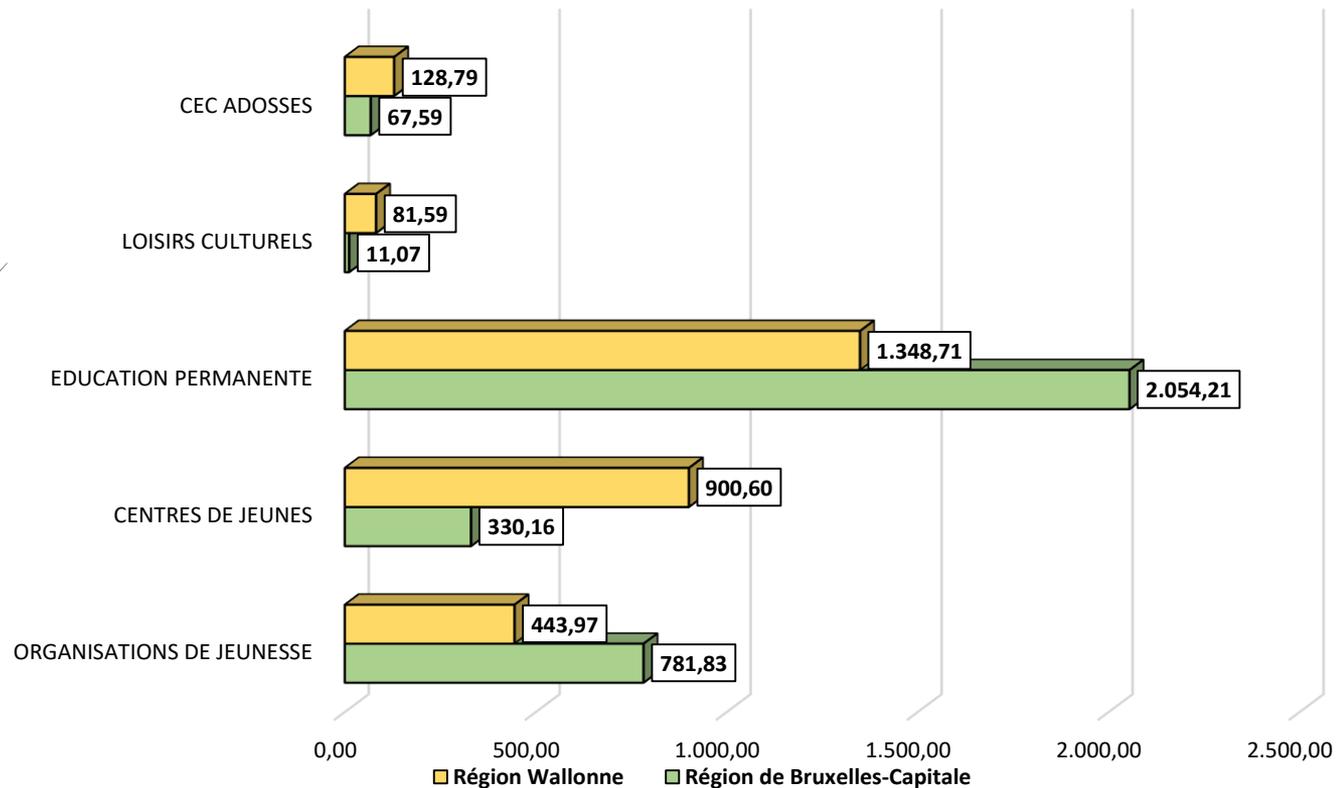


Secteurs d'activités	ETP
ORGANISATIONS DE JEUNESSE	1.225,80
CENTRE DE JEUNES	1.230,76
EDUCATION PERMANENTE	3.402,92
LOISIRS CULTURELS	92,66
CEC ADOSES	196,38
Total	6.148,52

Constat 1 : Le secteur de l'Education permanente occupe plus de la moitié des emplois.

L'emploi selon les régions

Répartition des emplois culturels par secteur et par région



Constat 3 : Globalement, l'emploi (en ETP) se répartit à 50% entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne.

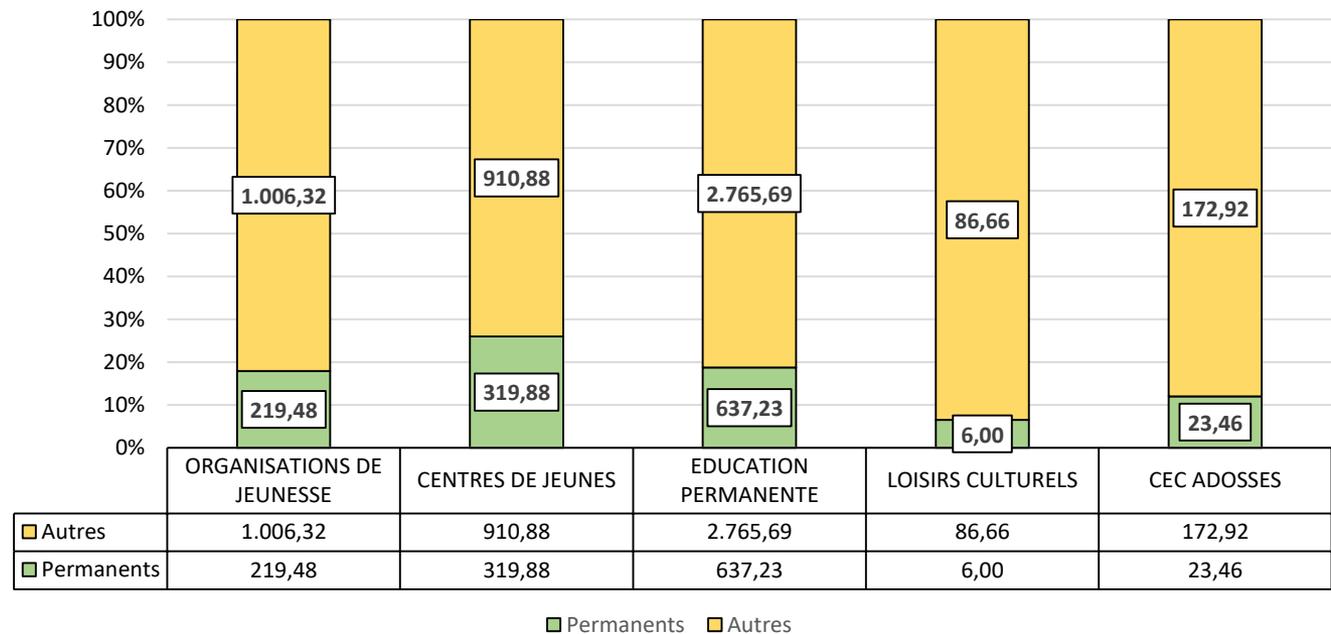
L'emploi selon les régions

Répartition par secteur et par région

Secteurs d'activités	Région de Bruxelles-Capitale	Région Wallonne	Total
ORGANISATIONS DE JEUNESSE	12,72%	7,22%	19,94%
CENTRES DE JEUNES	5,37%	14,65%	20,02%
EDUCATION PERMANENTE	33,41%	21,94%	55,35%
LOISIRS CULTURELS	0,18%	1,33%	1,51%
CEC ADOSES	1,10%	2,09%	3,19%
TOTAL	52,77%	47,23%	100,00%

La répartition entre emplois de permanents et emplois autres

Répartition par type d'emploi et par secteur



Constat 4 : Globalement, seulement 1/5 de l'emploi correspond à des emplois de permanents.

Constat 5 : Mis à part les associations de loisirs culturels et les CEC adossés, la fourchette des emplois de permanents par rapport à l'ensemble de l'emploi varie entre 18 et 26%.

La répartition des emplois par tranche d'âge

Répartition par tranche d'âge et par secteur

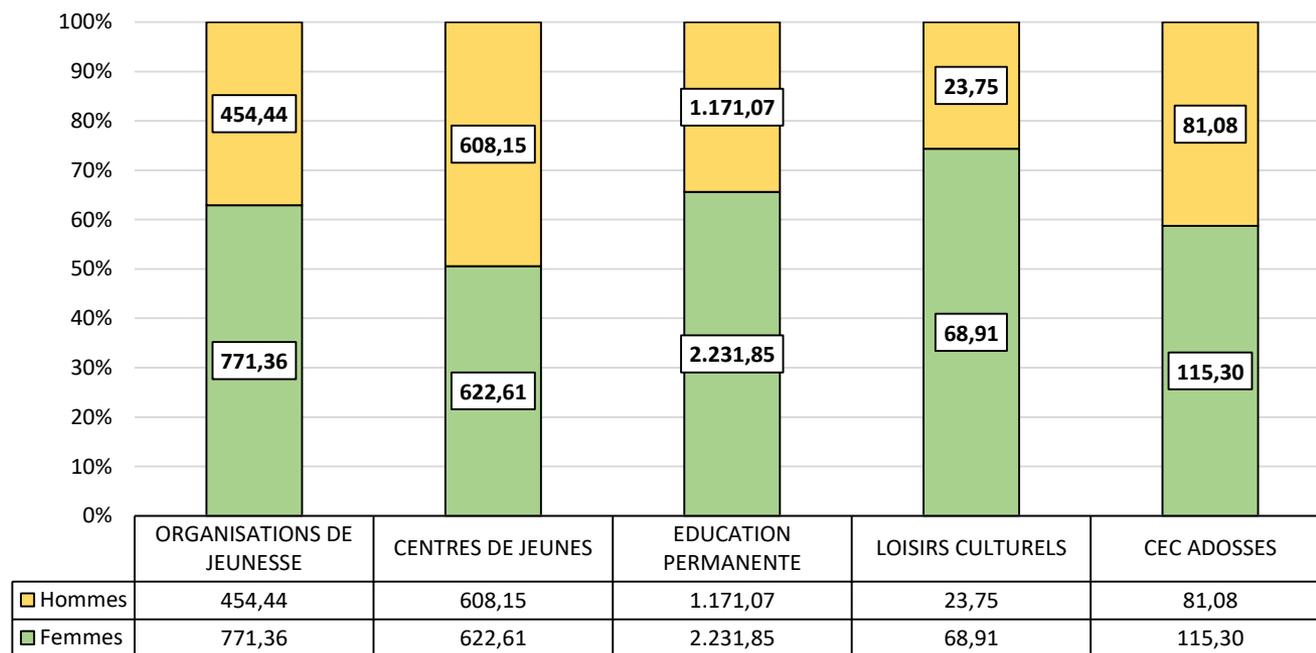
Secteurs	Moins de 20 ans	De 20 à 29 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	De 50 à 59 ans	Plus de 60 ans
ORGANISATIONS DE JEUNESSE	0,00%	30,45%	39,12%	15,98%	11,80%	2,65%
CENTRES DE JEUNES	0,04%	25,49%	38,11%	20,45%	13,96%	1,95%
EDUCATION PERMANENTE	0,07%	13,13%	30,41%	26,98%	23,23%	6,18%
LOISIRS CULTURELS	0,00%	12,39%	27,85%	19,16%	35,85%	4,75%
CEC ADOSSES	0,00%	16,11%	33,10%	17,86%	24,41%	8,51%

Constat 6 : Dans l'ensemble des secteurs, excepté les loisirs culturels, la tranche d'âge «30-39 ans» correspond à l'effectif le plus élevé.

Constat 7 : Dans le secteur de la Jeunesse, la tranche d'âge de 20 à 29 ans est plus représentée (28 %) que dans le secteur de l'Education permanente (13,13%).

Emploi et genre

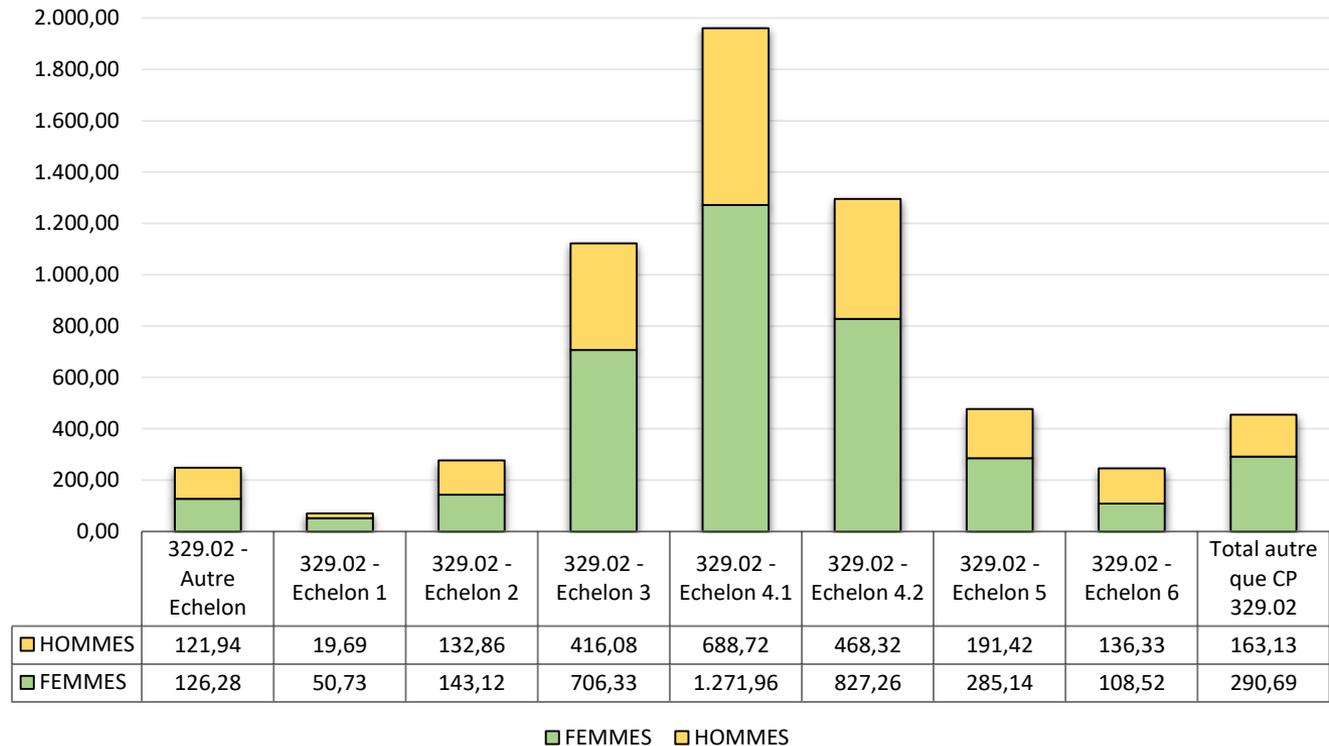
Répartition par genre et par secteur



Constat 8 : Globalement, pour l'ensemble des secteurs, 62,44% de l'emploi est occupé par des femmes.

Constat 9 : L'emploi en EP se décline davantage au féminin avec 65,59% de femmes. Par contre, la répartition H/F en centres de jeunes est davantage équilibrée avec 50,59% de femmes.

Répartition de l'emploi par échelon barémique et par genre



Constat 10 : les emplois se situent surtout aux échelons barémiques 3, 4.1 et 4.2. A ces mêmes échelons, les femmes occupent plus de 60% des emplois.



Les principales fonctions

► **À l'échelon 3 :**

- Animateur adjoint
- Secrétaire
- Assistant administratif et/ou financier
- Animateur formateur
- Assistant de projet

► **À l'échelon 4.1 :**

- Animateur non universitaire
- Animateur formateur classe 1 non universitaire
- Assistant administratif et ou financier classe 1
- Comptable
- formateur de classe 1

► **À l'échelon 4.2 :**

- Animateur universitaire
- Animateur formateur classe 1 universitaire
- Responsable de projet
- Animateur coordinateur de 5 travailleurs ou moins
- Coordinateur de 5 travailleurs ou moins

Financement du secteur de l'Education permanente

Une première ébauche

Comptes 2016 insuffisamment détaillés chez plusieurs opérateurs.

→ Impossible d'utiliser les chiffres de tous les opérateurs.

→ Constitution d'un échantillon de **137** opérateurs sur **276** :

98/205 en axe 1,

10/21 en axe 2,

19/25 en axe 3.1,

44/78 en axe 3.2,

13/29 en axe 4,

dont 5/13 mouvements.

Remarque : certains opérateurs sont reconnus sur plusieurs axes.

Financement non réparti selon les axes

→ Impossible d'isoler les montants par axe pour comparer le financement d'un axe à l'autre.

Work in progress



Limitations dans l'interprétation des résultats

Usage d'un échantillon

→ marge d'erreur

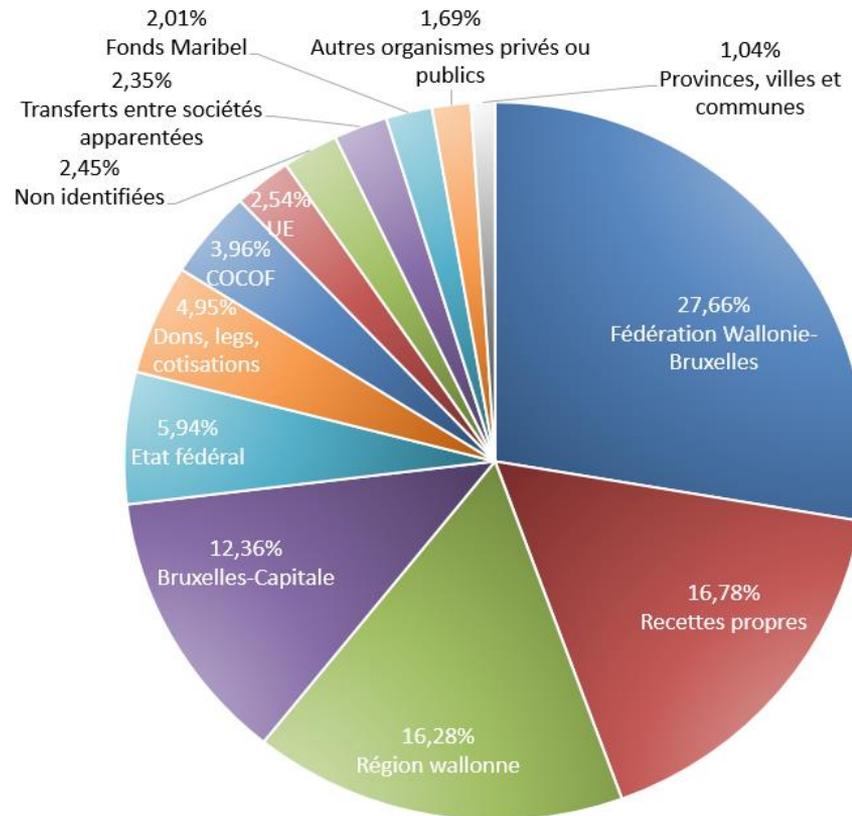
Marge d'erreur de l'échantillon : **5,95 %**

Exemple : La Fédération Wallonie-Bruxelles représente 27,66 % du financement. Ce pourcentage pourrait varier entre 21,71 % ($27,66 - 5,95$) et 33,61 % ($27,66 + 5,95$).

Niveau de confiance : **95 %**

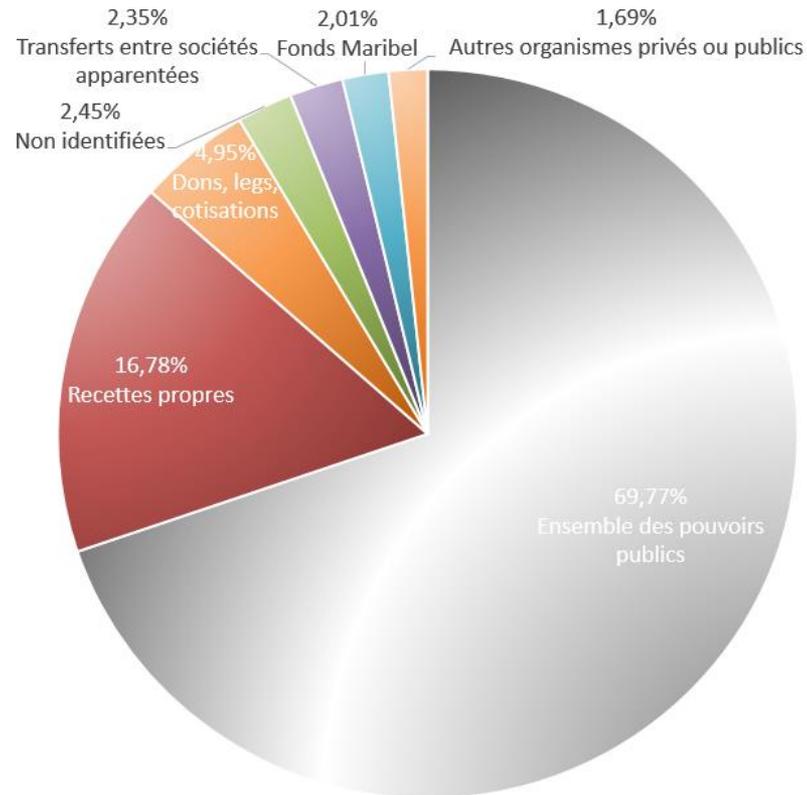
95 % de chance que la marge d'erreur soit correcte, i.e. que la part de la FWB dans le financement se situe réellement entre 21,71 % et 33,61 %.

Vue générale du financement



Constat 1 : Sur les 13 sources de financement répertoriées, les 5 plus importantes représentent 79,02 % de l'ensemble : la Fédération Wallonie-Bruxelles, les recettes propres du secteur, les deux Régions et l'Etat fédéral.

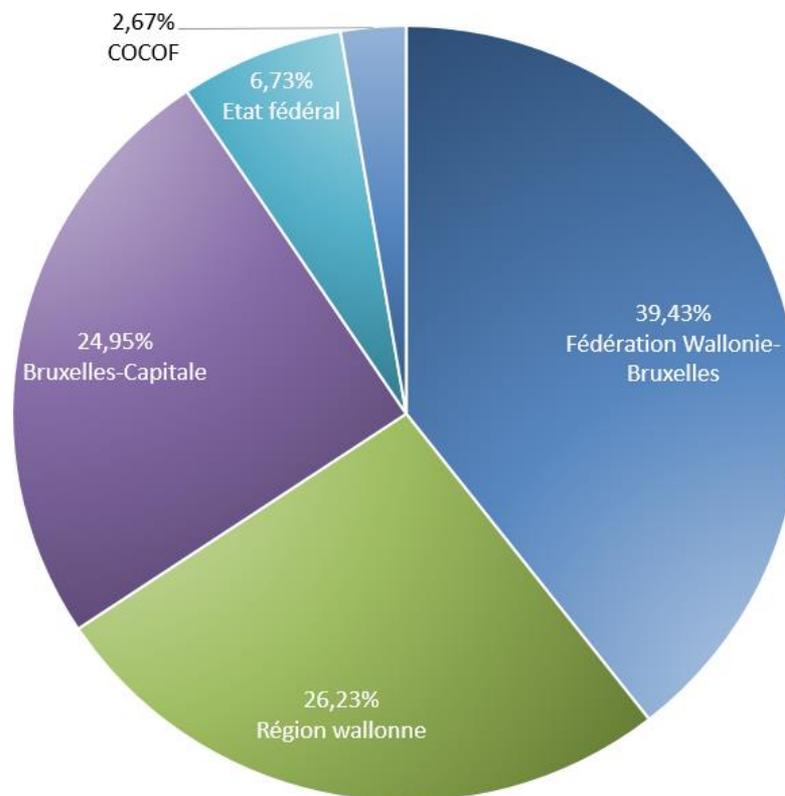
Vue générale du financement avec les pouvoirs publics agrégés



Constat 2 : les pouvoirs publics représentent 69,77 % du financement.

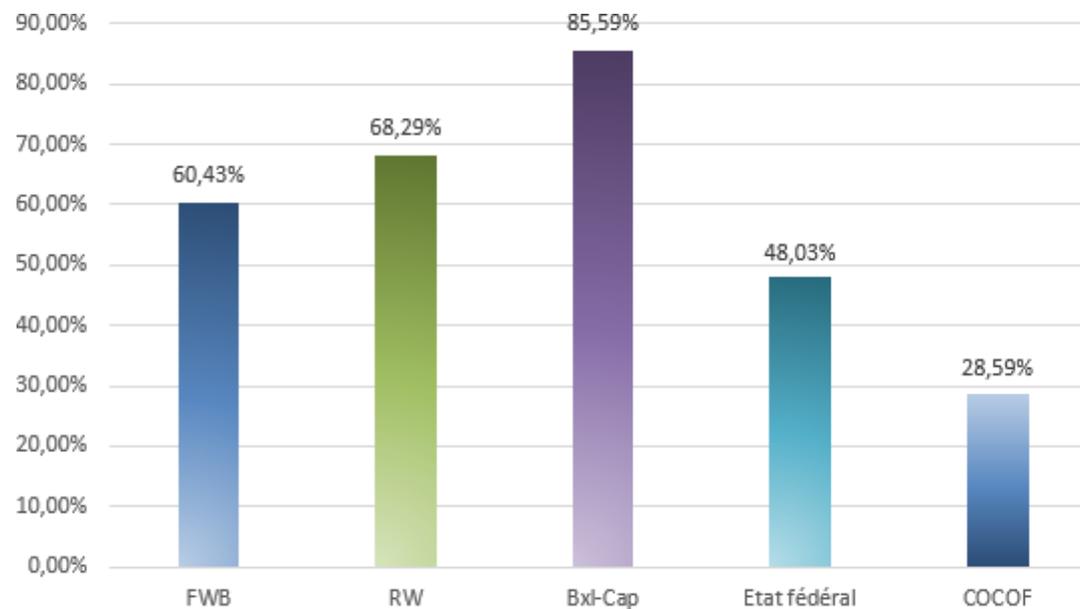
Constat 3 : Ensemble, les recettes propres, dons, legs et cotisations forment 21,73 % du financement.

Composition du financement de l'emploi par les pouvoirs publics



Constat 4 : les financements des pouvoirs publics dédiés à l'emploi proviennent, par ordre d'importance, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des Régions et de l'Etat fédéral.

Part des aides à l'emploi octroyées par les pouvoirs publics



Constat 5 : Au sein des trois premiers pouvoirs publics (la FWB et les 2 Régions), les aides à l'emploi représentent 60 % à 85 % des moyens qu'ils octroient au secteur.